

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2508

6 novembre 2007

SOMMAIRE

Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch	120363	Heddon 1 S.à r.l.	120382
Ailongam S.A.	120340	IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l.	120345
Arnsberg S.à r.l.	120378	Interbeteiligungen A.G.	120380
Asset Restructuring	120378	IPEF III Holdings No 9 S.A.	120362
Association Socio-Culturelle Roumano-Luxembourgeoise	120345	Jet Cruise S.A.	120384
Atlas Capital (Luxembourg) S.à r.l.	120381	Laumor Holdings S.à r.l.	120379
Batofar	120343	LEAFAM (Leaf Asset Management)	120352
Berkeley International Holdings S.A.	120377	Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.	120339
Capellen Services Sàrl	120367	L.Q.H. S.A.	120366
Cashtech S.A.	120376	Mandarin Capital Management S.A.	120342
C.B. Entwicklung GmbH	120343	Media.Net S.A.	120384
Château de Puycharnaud S. à r. l.	120339	Mobcom Investment S.A.	120384
CitiMoney S.A.	120339	Mosella Consult GmbH	120344
Clima S.A.	120338	Myra S.à r.l.	120341
Codesca S.A.	120378	NBK Holding (Luxembourg) S.A.	120380
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A.	120344	Noiseworks Records	120383
C.V. Financial Executive Search S.A.	120381	Pan European Ventures S.A.	120338
CVI GVF Germany GP One S.à r.l.	120370	Panev S.A.	120341
CVI GVF Luxembourg One S.à r.l.	120370	Peace of Cake GmbH	120381
Dante Participations S.à r.l.	120382	Rawi S.A.	120344
D.B.C.	120377	Retail Estates Luxembourg S.A.	120384
Dedale Project S.A.	120367	Santropa	120343
DES Holding S.à r.l.	120363	Seward S.A.	120340
Dontacel S.A.	120363	Sibonile S.à r.l.	120379
Euroconsul	120367	Société d'Engineering et de Participations Immobilières	120341
Exclusif International S.A.	120377	Société Financière du Mont Canigou S.A.	120383
GP-3 Munich C LBC Vesta S.à r.l.	120346	Soparlac S.A.	120379
Grumhold S.A.	120352	Taninvest Holding S.A.	120380
HAMAB Holding S.à r.l.	120342	White Finance S.A.	120382
Harsco Luxembourg S.à r.l.	120353	White (Sàrl) Sicar	120382

Clima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 61.626.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 22 Juin 2007

Première résolution.

1) Monsieur Franco Dallapiccola, né le 8 octobre 1935 à Trento / Italie, demeurant à 12 boîte 9, avenue des Français, B-5060 Tamines, est remplacé en sa qualité d'administrateur par Monsieur Elio Bergnach, né le 17 octobre 1933 à Stregna / Italie, demeurant à 18A, rue de Fleurus, B-5060 Sambreville, et ce avec effet rétroactif au 24 avril 2003.

2) Monsieur Rudy Dallapiccola, né le 24 août 1963 à Charleroi / Belgique, demeurant à 168, rue de Wanfercée-Baulet, B-6224 Fleurus, est remplacé en sa qualité d'administrateur par Monsieur Marino Bergnach, né le 20 mars 1963 à Montigny sur Sambre / Belgique, demeurant à 9, Chaussée de Namur, B-5060 Sambreville, et ce avec effet rétroactif au 24 avril 2003.

3) Madame Marie-Agnès Legros, née le 12 septembre 1954 à Anhaye / Belgique, demeurant à 9, avenue des Français, B-5060 Tamines, est remplacée en sa qualité d'administrateur par Monsieur Franco Bergnach, né le 27 décembre 1964 à Montigny sur Sambre / Belgique, demeurant à 18A, rue de Fleurus, B-5060 Sambreville, et ce avec effet rétroactif au 24 avril 2003.

Deuxième résolution

La société GRAND THORNTON REVISION ET CONSEILS ASSOCIES, avec siège social à 2, boulevard G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par la société HMS FIDUCIAIRE s.à r.l., avec siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, R.C.S, Luxembourg B 121.989, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Troisième résolution

Monsieur Elio Bergnach, né le 17 octobre 1993 à Stregna / Italie, demeurant à 18A, rue de Fleurus, B-5060 Sambreville, est nommé administrateur-délégué, et ce avec effet rétroactif au 24 avril 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2007.

Les membres du Bureau

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007118807/3220/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2007

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de classe B de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg administrateur de classe A. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118866/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

CitiMoney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 23.113.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 3 août 2007 à 15.00 heures

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis Alldis - 4, rue Belle-Vue, L-4974 Dippach, au poste d'Administrateur (Président) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Simon Airey - rue du Poivre - Beau Verd Farm, GB JE3N 4FS St. John, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a pris note de la démission de Madame Ursula Schliessler de son poste d'Administrateur-délégué avec effet au 22 décembre 2006. L'Assemblée a ratifié son remplacement par Monsieur Joseph P. LaRocque avec effet le 15 janvier 2007. L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur Joseph P. LaRocque, 228 Berrywood Drive, Severna Park, Maryland, 21146 USA au poste d' Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée pris note de la démission de Monsieur Philip W. Heston se son poste d'Administrateur avec effet au 19 octobre 2006.
- KPMG AUDIT a été réélus en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année comptable commençant le 1^{er} avril 2007.

Pour le compte de CitiMoney S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118862/1177/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Château de Puycharnaud S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.222.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118928/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 28.121.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 3 août 2007 à 11.00 heures

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Joseph P. LaRocque (Président) - 228, Berrywood Drive, Severna Park, Maryland, 21146, USA au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis Alldis - 4, rue Belle-Vue, L-4974 Dippach, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Philip W. Heston de son poste d'Administrateur avec effet au 19 octobre 2006. L'Assemblée a ratifié son remplacement par Monsieur Joseph M. Keane avec effet au 19 octobre 2006

et a décidé d'élire Monsieur Joseph M. Keane, 15, Rathasker Heights Nass. Co. Kildare, Ireland au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a pris note de la démission de Madame Ursula Schliessler de son poste d'Administrateur et d'Administrateur-délégué avec effet au 22 décembre 2006.

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Simon P. Airey de son poste d'Administrateur avec effet au 30 juin 2007.

- L'Assemblée des Actionnaires a pris connaissance de la réélection de Monsieur John Alldis et de Monsieur Joseph P. LaRocque comme Administrateur-Délégué, autorisant chacun d'eux en qualité de représentants du Conseil d'Administration à agir dans le cadre de la gestion journalière de la société.

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ont été réélus en qualité de «Réviseur d'Entreprises agréé» pour l'année comptable commençant le 1^{er} avril 2007.

Pour le compte de LEGG MASON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118863/1177/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Seward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.906.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118864/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Ailongam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.800.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Riccardo Moraldi est domicilié au 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118896/5878/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

SEPIM, Société d'Engineering et de Participations Immobilières, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 17.494.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118865/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.036.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2007

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de classe B de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg administrateur de classe A. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118867/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale des associés tenue le 21 septembre 2007, que:

- Monsieur Camille Paulus, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant de la Société à compter du 21 septembre 2007.

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé gérant de la Société à compter du 21 septembre 2007 en remplacement de Monsieur Camille Paulus.

Luxembourg le 25 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118908/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

HAMAB Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.791.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118910/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—
EXTRAIT

Il résulte:

- Que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat au 3 mai 2007.

- Que Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat au 3 mai 2007.

Par ailleurs,

- Monsieur Fabio Alberto Roversi Monaco, professeur d'université, ayant son adresse privée au 40, Via delle Rose, Bologna, Italie a été nommé Président du Conseil d'Administration à compter du 3 mai 2007.

Luxembourg le 25 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118906/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

C.B. Entwicklung GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.589.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118912/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08675. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Batofar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.043.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118913/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08718. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Santropa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.276.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118914/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08685. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Rawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.316.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118915/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.908.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

Monsieur Andrea De Maria, employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Commissaire:

MAYFAIR TRUST Sàrl, ayant son siège 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118897/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Mosella Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.918.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 15, rue de la Chapelle à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118916/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Association Socio-Culturelle Roumano-Luxembourgeoise, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1864 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.

R.C.S. Luxembourg F 610.

—
DISSOLUTION

Assemblée générale extraordinaire du mardi, 9 octobre 2007

Tous les membres associés de l'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ROUMANO-LUXEMBOURGEOISE (Paul Frank, Susi Hoffmann, Jean-Claude Kirpach et Jacques Roth) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et se sont déclarés d'accord avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Dissolution de l'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ROUMANO-LUXEMBOURGEOISE
- 2) Affectation de l'actif de cette association

1^{er} point de l'ordre du jour

Tous les membres associés de l'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ROUMANO-LUXEMBOURGEOISE ont décidé à l'unanimité de dissoudre cette association.

2^{ième} point de l'ordre du jour

Après avoir constaté que l'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ROUMANO-LUXEMBOURGEOISE n'avait pas de passif, ils ont décidé en outre à l'unanimité d'affecter l'actif de l'association d'un montant de 7.000,- € (sept mille euros) à l'association de droit allemand KINDERHILFE AFGHANISTAN immatriculée à titre de «Stiftung des Bürgerlichen Rechts» auprès du gouvernement d'Oberpfalz sous le nom de «Trutz-Erös-Kinderstiftung». Cette affectation se rapproche autant que possible de l'objet en vue duquel l'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ROUMANO-LUXEMBOURGEOISE a été créée.

Tous les membres associés de l'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ROUMANO-LUXEMBOURGEOISE ont signé le présent procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire à Luxembourg le 9 octobre 2007:

S. Hoffmann, J.-C. Kirpach, J. Roth, P. Frank.

Référence de publication: 2007119854/8195/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04016. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 31.122.

—
Extrait modificatif

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A., changée en IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.à r.l., signée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 18 mai 2006 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 16 mars 2006 sous le numéro L0600056277.04, il y a lieu de faire les modifications suivantes:

Au 18 mai 2006, ladite société a deux associés: CENDIRA INTERNATIONAL LTD (ci-après CENDIRA) et TREVUS MANAGEMENT SERVICES S.A.,

A la date du 5 octobre 2006, CENDIRA est devenu l'unique associé de IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Le 5 octobre 2006, CENDIRA comparait à la constitution de la société AMEERUL S.à.r.l. (ci-après AMEERUL) et apporte en libération du capital et en paiement d'une prime d'émission, la totalité de son patrimoine, parmi lequel figure IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

En conséquence, CENDIRA devient associé unique de AMEERUL, et AMEERUL devient l'associé unique de IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Le 17 novembre 2006, AMEERUL comparaît à la constitution de la société BALOPA S.à.r.l. (ci-après BALOPA), et apporte en libération du capital et en paiement d'une prime d'émission, la totalité de son patrimoine, parmi lequel figure IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

En conséquence, AMEERUL devient associé unique de BALOPA, et BALOPA devient l'associé unique de IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

En résumé, au 17 novembre 2006, la chaîne de sociétés à laquelle on aboutit est:

- CENDIRA
- AMEERUL
- BALOPA
- IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

Référence de publication: 2007119962/5770/34.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

GP-3 Munich C LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.263.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 12, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. It may further act as general partner to any partnership.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. It may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GP-3 MUNICH C LBC VESTA S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Francesco Abruzzese, Company Director, born on June 7th, 1971 in Luxembourg, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

The Company shall be validly bound under any circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

4) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut encore agir comme associé commandité de toute société en commandite.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GP-3 MUNICH C LBC VESTA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBC VESTA HOLDINGS S.à r.l., précitée, déclare souscrire dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Francesco Abruzzese, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Robert Shaw, Senior Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. John McCarthy, Administrateur de sociétés, né le 6 Septembre 1961 à New York (Etats-Unis), demeurant au 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, Royaume-Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26506. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120428/211/315.

(070138580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

LEAFAM (Leaf Asset Management), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.667.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 3 septembre 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Mr Michel Y. De Beaumont

AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD, 12 Park Place, GB-London SW1A 1LP

Mr Erik H. Loudon

EHL INVEST SERVICES COMMERCIAL HOUS, Commercial Street, St. Helier JE4 HYL, Channel Islands

Mr Yves M. Tailleur

CIE FINANCIERE OCCITANE, 39, rue Poussin, F-75016 Paris

Mr R. Kurt Vogelsang

AMADEU ADMINISTRATION AG, Elisabethenstrasse 44, CH-4010 Basel

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renommer:

DELOITTE S.A.

560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour LEAFAM (LEAF ASSET MANAGEMENT)

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119970/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Grumhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 9.568.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 août 2007 que:

* Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Olivier Liegeois, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg,

- Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach

- Monsieur Patrick Moinet, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg (GDL)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120179/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Appears:

HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, here duly represented by Annick Braquet, residing at 101, rue des Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée» (the «Commercial Companies Law»).

Art. 2. The Company's name is HARSCO LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Dudelange by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 20,000.- (twenty thousand Euros), represented by 200 (two hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s), if any, can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary,

who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be a shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 200 (two hundred) shares issued by the Company as follows:

- HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, prenamed, subscribes to 200 (two hundred) shares;

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Salvatore D. Fazzolari, with professional address at C/O HARSCO CORPORATION, 350 Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011 USA;

- Mark E. Kimmel, with professional address at C/O HARSCO CORPORATION, 350, Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011 USA;

- Steve Schnoor, with professional address at C/O HARSCO CORPORATION, 350, Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011 USA;

- Nicolas Vandevyver, with professional address at 100, rue de Volmerange, L- 3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Stéphane Navarra, with professional address at 100, rue de Volmerange, L- 3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for a term renewable of one year ending on the date of the annual general meeting of shareholders that will be held on 15 September 2008.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

2) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor («commissaire»).

In accordance with article twenty of the Articles, the statutory auditor will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders that will be held on 15 September.

3) The Company shall have its registered office at 100, rue de Volmerange, L- 3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici représentée par Madame Annick Braquet, demeurant au 101, rue des Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera HARSCO LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Dudelange, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Dudelange par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000,- EUR (vingt mille Euros) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfiques reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s)gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un des gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2007.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 100 (cent) parts sociales comme suit:

- HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, ci-dessus nommé, souscrit à 200 (deux cents) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-

Résolution de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Salvatore D. Fazzolari, ayant son adresse professionnelle au C/O HARSCO CORPORATION, 350, Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011 EUA;

- Mark E. Kimmel, ayant son adresse professionnelle au C/O HARSCO CORPORATION, 350, Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011 EUA;

- Steve Schnoor, ayant son adresse professionnelle au C/O HARSCO CORPORATION, 350, Poplar Church Road, Camp Hill, PA 17011 EUA;

- Nicolas Vandevyver, ayant son adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L- 3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg; and

- Stéphane Navarra, ayant son adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L- 3593 Dudelange, Grand-duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période renouvelable d'un an s'achevant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue le 15 septembre 2008.

Conformément à l'article douze des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout gérant.

2) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes.

Conformément à l'article vingt des présents Statuts, le commissaire aux comptes est nommé pour une période renouvelable d'un an s'achevant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue le 15 septembre.

3) Le siège social de la Société est établi au 100, rue de Volmerange, L- 3593 Dudelange, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire la partie comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29190. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007120440/242/532.

(070138466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

IPEF III Holdings No 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120608/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01741. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch,
Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.920.

Il résulte d'un extrait du Registre de Commerce de Budapest (Hongrie) reçu le 24 septembre 2007, que le numéro d'immatriculation de la société Hongroise AEGIS HUNGARY FINANCE ASSET MANAGEMENT CLOSE COMPANY LIMITED BY SHARES, est à compter du 30 novembre 2006 «Cg. 01-10-045626».

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007120177/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Dontacel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 63.553.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2007

L'Assemblée a accepté la démission des deux Administrateurs démissionnaires Monsieur Franco Bertoni et Monsieur Marc Van Hoek.

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'Assemblée a décidé de nommer en qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- MANAGEMENT S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- MANAGER S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

LUXFIDUCIA

Signature

Référence de publication: 2007120173/1629/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

In the year two thousand seven, on the seventh day of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III, L.P., having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey,

duly represented by Mr Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 3 August 2007,

2. EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III-B, L.P., having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, USA,

duly represented by Mr Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 3 August 2007,

3. MONTAUK TriGuard FUND III LP, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, USA, registered with the federal tax identification under number 20-2752106,

duly represented by Mr Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of a proxy given in Newport Beach, CA, on 1 August 2007,

4. MONTAUK TriGuard FUND III-A LP, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, USA, registered with the federal tax identification under number 20-2967745,

duly represented by Mr Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of a proxy given in Newport Beach, CA, on 1 August 2007,

5. EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND IV, L.P., having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL Chanel Islands, registered with the Register of Limited Partnership of Guernsey under number 770,

duly represented by Mr Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 3 August 2007,

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of DES HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.062 (the Company), incorporated under the name MARSOFI S.à r.l. pursuant to a notarial on the 22nd of September 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2006, number 2165. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned on the 14 June 2007, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fourteen thousand six hundred and fifty euro (EUR 14,650.-) up to fifteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 15,275.-) by the issue of twenty-five (25) shares, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 15,275.-) represented by six hundred eleven (611) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings».

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to increase it from its current amount of fourteen thousand six hundred and fifty euro (EUR 14,650.-) up to fifteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 15,275.-) by the issue of twenty-five (25) shares, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Subscription and Payment

There appeared Mr Sigurdur Gudmannsson, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND IV, L.P., previously named, on the basis of a proxy dated 3 August 2007, to the twenty-five (25) new shares for the total amount of one hundred thirty-two thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 132,187.-) so the total amount of one hundred thirty-two thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 132,187.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The other partners waive their preferential subscription rights.

The total amount of one hundred thirty-two thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 132,187.-) represents six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) for the capital and one hundred thirty-one thousand five hundred sixty-two euro (EUR 131,562.-) for the issue premium.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 15,275.-) represented by six hundred eleven (611) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III, L.P., ayant son siège social au PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 3 août 2007.

2. EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND III-B, L.P., ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 3 août 2007.

3. MONTAUK TriGuard FUND III LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, portant le federal tax identification number 20-2752106,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Newport Beach, CA, le 1^{er} août 2007.

4. MONTAUK TriGuard FUND III-A LP, une limited partnership du Delaware, ayant son siège social c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, portant le federal tax identification number 20-2967745,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Newport Beach, CA, le 1^{er} août 2007.

5. EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND IV, L.P., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL Chanel Islands, inscrite au Register of Limited Partnership of Guernesey sous le numéro 770,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 3 août 2007.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de DES HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.062 (la Société), constituée sous la dénomination MARSOFI S.à r.l. suivant acte notarié en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 novembre 2006, numéro 2165. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille six cent cinquante euros (EUR 14.650,-) jusqu'à un montant de quinze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 15.275,-) par l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 15.275,-) représenté par six cent onze (611) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille six cent cinquante euros (EUR 14.650,-) jusqu'à un montant de quinze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 15.275,-) par l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Souscription et Paiement

A comparu Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de EUROPEAN SECONDARY DEVELOPMENT FUND IV, L.P., prénommé, sur base d'une procuration du 3 août 2007, les vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales pour un prix total de cent trente-deux mille cent quatre-vingt sept euros (EUR 132.187,-) de sorte que le montant de cent trente-deux mille cent quatre-vingt sept euros (EUR 132.187,-) se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Le montant total de cent trente-deux mille cent quatre-vingt sept euros (EUR 132.187,-) est alloué pour six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) au capital et pour cent trente-et-un mille cinq cent soixante-deux euros (EUR 131.562,-) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 15.275,-) représenté par six cent onze (611) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Gudmannsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007, Relation: EAC/2007/9850. — Reçu 1.321,87 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007120413/239/166.

(070138533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

L.Q.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120611/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01747. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Euroconsul, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120665/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00477. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Dedale Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 43.

R.C.S. Luxembourg B 97.916.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120662/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01924. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Capellen Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 69.621.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) DELEK LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.427,

2) DELEK BELGIUM Sprl, société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, avenue Arnaud Fraiteur, 25, inscrite au registre des personnes morales à Bruxelles sous le numéro 0406 843 239 et auprès de l'administration de la T.V.A. sous le numéro BE 406 843 239,

ici représentées par Maître Annie Elfassi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 20 septembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de CAPELLEN SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69621, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 529 du 10 juillet 1999 (la «Société»).

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce de carburants, de lubrifiants et de tous autres produits pour véhicules automoteurs à exercer dans une ou plusieurs stations-services ou garages au Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris toutes les activités de commerce ou de service connexes ou accessoires susceptibles de contribuer à l'exploitation et au développement de ces stations-services ou garages. Elle pourra notamment, dans ce cadre, exploiter un ou plusieurs magasins d'alimentation et de produits divers ainsi qu'un ou plusieurs restaurants installés sur les sites des stations-services.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La société peut être intéressée de quelque façon que ce soit dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, ayant un objet identique, similaire ou analogue, ou ayant un objet se rapportant d'une façon ou d'une autre au sien.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations, les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect, ainsi que les obligations de toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société. Elle peut assister financièrement ces sociétés pour, notamment mais sans que cette énumération soit exhaustive, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de sûretés tout ou partie de ses actifs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.»

2) Conversion de la devise du capital social et de la valeur nominale des parts sociales (égal à 12.394,68 EUR pour le capital et 24,79 EUR pour la valeur nominale) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent et cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans émission de parts sociales nouvelles par l'augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale à concurrence d'un montant de vingt et un cents (0,21 EUR) pour la porter de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) à vingt-cinq euros (25,- EUR).

4) Souscription et libération de l'augmentation de capital par incorporation au capital social d'un montant de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) à prélever sur les réserves de la société, sans créations de parts sociales nouvelles.

5) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la modification de la devise et l'augmentation de capital.

6) Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

7) Insertion à la fin de l'article 20 des statuts de la Société d'un nouveau paragraphe libellé comme suit:

«Le ou les gérants peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la Société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé) augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.»

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce de carburants, de lubrifiants et de tous autres produits pour véhicules automoteurs à exercer dans une ou plusieurs stations-services ou garages au Grand-Duché de Luxembourg, en ce comprises toutes les activités de commerce ou de service connexes ou accessoires susceptibles de contribuer à l'exploitation et au développement de ces stations-services ou garages. Elle pourra notamment, dans ce cadre, exploiter un ou plusieurs magasins d'alimentation et de produits divers ainsi qu'un ou plusieurs restaurants installés sur les sites des stations-services.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La société peut être intéressée de quelque façon que ce soit dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, ayant un objet identique, similaire ou analogue, ou ayant un objet se rapportant d'une façon ou d'une autre au sien.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations, les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect, ainsi que les obligations de toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société. Elle peut assister financièrement ces sociétés pour, notamment mais sans que cette énumération soit exhaustive, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de sûretés tout ou partie de ses actifs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social et de le fixer à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.349,68 EUR), de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) et d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent et cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.349,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par incorporation au capital social d'un montant de cent et cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) à prélever sur les réserves de la société, sans émission de parts sociales nouvelles en augmentant la valeur nominale de chaque part sociale à concurrence d'un montant de vingt et un cents (0,21 EUR) pour la porter de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) à vingt-cinq euros (25,- EUR).

L'existence des réserves à concurrence d'un montant de cent et cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) a été prouvée au notaire soussigné, qui le constate expressément moyennant production du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts afin de refléter la modification de la devise et l'augmentation de capital et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Première phrase.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer à la fin de l'article 20 des statuts un nouveau paragraphe libellé comme suit:

«Le ou les gérants peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé) augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente modification statutaire, sont évalués approximativement à 1.500,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elfassi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, Relation: LAC / 2007 / 28805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007121010/212/146.

(070139550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

**CVI GVF Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI GVF Germany GP One S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.276.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271, duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 August 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CVI GVF GERMANY GP ONE S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 129.276, formerly KINDSTON S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 4 June 2007 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 July 2007.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CVI GVF GERMANY GP ONE S.à r.l. to CVI GVF LUXEMBOURG ONE S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of CVI GVF LUXEMBOURG ONE S.à r.l.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to replace the French translation of the articles of incorporation by a German translation which shall read as follows:

«A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CVI GVF LUXEMBOURG ONE S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern oder gegebenenfalls von dem alleinigen Gesellschafter ernannt. Die Gesellschafter oder der alleinige Gesellschafter bestimmen auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne dass ein berechtigter Grund («cause légitime») hierzu bestehen muss, von den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Der Geschäftsführerrat wird durch jedes seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer vom Geschäftsführerrat bevollmächtigten Person unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Geschäftsführer oder jedes Geschäftsführerratsmitglied sowie deren Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die nach vernünftigem Ermessen in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Verfahren, bei dem der Geschäftsführer oder das Geschäftsführerratsmitglied auf Grund seiner Funktion als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer oder Geschäftsführerratsmitglied der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft, jeder anderen Körperschaft, von der die Gesellschaft ein Gesellschafter oder Gläubiger ist und von der er nicht berechtigt ist, Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist, entstanden sind. Dies gilt für Angelegenheiten bei denen letztendlich eine schwere Pflichtverletzung (faute grave) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (faute intentionnelle) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber informiert wurde, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte, zu der die Person berechtigt ist, ausschließen.

Art. 17. Die Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat können sich dazu entschließen, Zwischendividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines Rechenschaftsberichts, der von einem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat vorbereitet wird und aufzeigt, dass genügend Finanzmittel zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag nicht die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Rechnungsjahres überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der zur Verteilung zur Verfügung stehenden Rücklagen, jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und der Beträge, die einer gesetzlich oder durch die Satzung vorgeschriebenen Kapitalrücklage zugeführt werden.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 19. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juni und endet am einunddreißigsten Mai.

Art. 22. Am einunddreißigsten Mai eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehen Bedingungen zugeteilt.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung, oder gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter, legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Insofern nicht anderes vorgesehen ist, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweist die Erschienene auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 119.271, hier vertreten durch Andrea Hoffmann, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt in Luxemburg am 17. August 2007, die nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter (der «Alleinige Gesellschafter») von CVI GVF GERMANY GP ONE S.à r.l., einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, gegründet am 4. Juni 2007 gemäß einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 129.289 (nachfolgend, die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 13. Juli 2007 gemäß einer Urkunde des Notars Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg abgeändert.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von CVI GVF GERMANY GP ONE S.à r.l. in CVI GVF LUXEMBOURG ONE S.à r.l. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses beschließt der Alleinige Gesellschafter, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der von nun an wie folgt lautet:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CVI GVF LUXEMBOURG ONE S.à r.l.»

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die französische Übersetzung der Gesellschaftssatzung durch eine deutsche Übersetzung zu ersetzen, die wie folgt lautet:

«A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesell-

schaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CVI GVF LUXEMBOURG ONE S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern oder gegebenenfalls von dem alleinigen Gesellschafter ernannt. Die Gesellschafter oder der alleinige Gesellschafter bestimmen auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne dass ein berechtigter Grund («cause légitime») hierzu bestehen muss, von den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Der Geschäftsführerrat wird durch jedes seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Ge-

schäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer vom Geschäftsführerrat bevollmächtigten Person unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Geschäftsführer oder jedes Geschäftsführerratsmitglied sowie deren Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die nach vernünftigem Ermessen in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Verfahren, bei dem der Geschäftsführer oder das Geschäftsführerratsmitglied auf Grund seiner Funktion als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer oder Geschäftsführerratsmitglied der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft, jeder anderen Körperschaft, von der die Gesellschaft ein Gesellschafter oder Gläubiger ist und von der er nicht berechtigt ist, Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist, entstanden sind. Dies gilt für Angelegenheiten bei denen letztendlich eine schwere Pflichtverletzung (*faute grave*) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (*faute intentionnelle*) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber informiert wurde, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte, zu der die Person berechtigt ist, ausschließen.

Art. 17. Die Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat können sich dazu entschließen, Zwischendividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines Rechenschaftsberichts, der von einem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat vorbereitet wird und aufzeigt, dass genügend Finanzmittel zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag nicht die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Rechnungsjahres überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der zur Verteilung zur Verfügung stehenden Rücklagen, jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und der Beträge, die einer gesetzlich oder durch die Satzung vorgeschriebenen Kapitalrücklage zugeführt werden.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 19. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juni und endet am einunddreißigsten Mai.

Art. 22. Am einunddreißigsten Mai eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehen Bedingungen zugeteilt.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung, oder gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter, legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Insofern nicht anderes vorgesehen ist, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweist die Erschienene auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500) geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Hoffmann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23830. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120981/5770/358.

(070138913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Cashtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120660/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04083. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Exclusif International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 31.345.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 25 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Serge Bott, demeurant 10, avenue de la Charmille, B-1200 Bruxelles, Monsieur Eric Bott, 8, demeurant rue des Créneaux, B-1200 Bruxelles, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Elle reconduit le mandat de Madame Pauline Minnoy, demeurant 12, avenue Oscar Jespers, B-1200 Bruxelles, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118901/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

D.B.C., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

—

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118921/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Berkeley International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.695.

—

En date du 27 août 2007 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 12 juin 2007 de M. Claude Beffort avec adresse au 13, rue Charles Schwall, L-8093 Bertrange de son mandat d'Administrateur de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet au 12 juin 2007 de M. Christian Tailleur avec adresse au 5, la Cerisaie, F-57935 Luttange en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118898/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Arnsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.100.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118932/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Asset Restructuring, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.012.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118930/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Codesca S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.545.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118935/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Laumor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.554.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118936/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Soparlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.791.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118938/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Sibonile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.677.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118925/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Interbeteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.924.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118929/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Taninvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118931/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

NBK Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 12.093.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118933/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Atlas Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.635.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118937/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07632C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

C.V. Financial Executive Search S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.423.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118939/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Peace of Cake GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.636.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118923/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.070.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118940/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

White Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.173.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118941/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Heddon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 125.895.

Extrait des Résolutions des Associés du 10 août 2007

L'associé de HEDDON 1 S.à r.l. (la «Société»), ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Van Krimpen en tant que gérant de la société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que de gérante de la Société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

C. Schinker.

Référence de publication: 2007118944/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Dante Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.581.

RECTIFICATIF

La dénomination sociale exacte de l'associé unique de la Société est APAX WW NOMINEES LIMITED et non pas APAX WW NOMINEES LIMITED AE5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118943/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Noiseworks Records, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 146, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg F 827.

Entre les soussignés:

1° Patrick Obach

2° Anne Linder

3° Nathalie Wagner

Ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

Correction de la Modification du 30 août 2006 concernant l'article No.4 doit être lu comme Article.18

Art. 18. Affiliation auprès de la Fédération des organisations sociales, culturelles et politiques autogérés.

Signatures

Les membres du conseil d'administration

Référence de publication: 2007118942/4670/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03166. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Société Financière du Mont Canigou S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 40.635.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié es sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119059/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Mobcom Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.
Pour *MOBCOM INVESTMENT S.A.*
Signature

Référence de publication: 2007119701/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08891. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Media.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.077.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.
MEDIA.NET S.A.
Signature

Référence de publication: 2007119700/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08889. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Retail Estates Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.278.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.
RETAIL ESTATES LUXEMBURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007119699/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09436. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Jet Cruise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119695/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01340. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.
